

Attention !

Campagne complémentaire
Pour les élèves

- Scolarisés en lycée dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (quelque soit leur date d'entrée en formation)
 - Scolarisés dans les formations de niveau collège préparées en lycée, en EREA... ;
 - 3^{ème} PPRO en lycée ;
 - De DIMA (Disp. d'Initiation aux Métiers en Alternance) en LP ou CFA ;
 - Non boursiers l'année précédente et lycéens redoublants la Terminale des séries générale, technologique ou professionnelle ou une deuxième année de CAP ;
 - Scolarisés l'année précédente à l'étranger ou dans les collectivités d'Outre-Mer (autres que les départements d'Outre-Mer ;
 - Scolarisés en enseignement agricole
- Les dossiers sont à retirer au secrétariat dès maintenant**